

Une fois que votre dossier CampusFrance est complet, vous devez y joindre les documents suivants :

1) Niveau de Langue :

Copie du **Test de Connaissance du Français** (TCF). Ce test est payant, les inscriptions se font au Centre Culturel Français

Le niveau du TCF requis sera déterminé en fonction de la spécialité. Des cours complémentaires en France pourraient être demandés.

Spécialité	Niveau du TCF	Note minimale d'expression écrite
Sciences humaines et sociales (littérature, langue, droit, philosophie, sociologie, pédagogie, géographie, psychologie, journalisme...)	4	12
Sciences exactes et ingénierie (mathématiques, physique, chimie, génie civil, architecture, génie électrique, génie mécanique, agronomie, informatique, télécommunications...)	3	10
Sciences médicales (médecine, médecine dentaire, pharmacie...)	3	10
Sciences économiques (économie, commerce, finances, administration...)	3	10
Etudes artistiques	3	10

2) Copie du justificatif d'inscription ou de pré-inscription **si** l'établissement d'enseignement supérieur que vous avez choisi n'est pas connecté à la convention du CEF.

3) Copie des derniers diplômes obtenus, traduits en langue française et légalisés par les Ministères syriens de la Justice et des Affaires Etrangères.

4) Copies d'attestations certifiant l'expérience professionnelle acquise après l'obtention du diplôme universitaire le cas échéant, traduites en langue française et légalisées par les Ministères syriens de la Justice et des Affaires Etrangères.

N.B : la légalisation se fait une fois

5) Pour les boursiers du gouvernement syrien : présenter la décision de bourse du Ministère compétent, décision qui doit impérativement faire figurer la durée et le montant de la bourse.

6) Une somme de 3800 Livres syriennes représentant les frais de dossier CampusFrance. Les boursiers sont exemptés de ces frais.